

Tour de la Bourse  
Bureau 3400, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone  
514 397 7600 Télécopieur

**Claude Dallaire**  
Direct 514 397 5233  
cdallaire@fasken.com

Le 2 novembre 2007  
N° de dossier : 10086/ 118617.00099

**PAR HUISSIER**

Monsieur Jean-Pierre Légaré

**Objet : Diffamation à l'endroit du Directeur de police de la Ville de Mascouche et Ville de Mascouche**

Monsieur,

Nous représentons les intérêts du Directeur de police de la Ville de Mascouche et de la Ville de Mascouche et avons reçu à ce titre mandat de vous adresser la présente mise en demeure à la suite d'informations qui nous ont été communiquées au cours de la semaine du 25 octobre 2007 concernant une diffusion de certains propos et d'une demande d'intenter une plainte criminelle privée contre le Directeur de police, monsieur Michel Thériault.

Ce projet de plainte privée qui apparaît sur le site Internet «Justivoix.com» a été acheminé de façon anonyme au Directeur de police, le 25 octobre dernier.

Dans ce projet de plainte privée, vous accusez le Directeur de police de trafic d'influence, de chantage, de malhonnêteté, d'incompétence, de corruption, de « plantage de preuve », d'intimidation, de falsification de documents, de conspiration, de torture à l'endroit d'un prévenu, de perquisitions et de séquestration illégales; vous l'accusez également d'avoir voulu tromper le Tribunal, d'avoir préparé un témoignage contradictoire et de s'être parjuré, invoquant, au soutien de vos allégations, au moins neuf articles du *Code criminel*.

Il va sans dire que les propos que vous avez écrits et diffusés à l'endroit du Directeur de police sont diffamatoires et dommageables à l'endroit de la réputation, de l'honneur et de la dignité de ce dernier et il ne saurait être question qu'il tolère plus avant la diffusion de tels propos à son endroit.

Une analyse des événements de la dernière année nous permet de croire que la diffusion de ces propos était planifiée de longue date; en effet, dès le 18 septembre 2006, vous avez tenté publiquement d'obtenir certains bénéfices de la Ville, à l'occasion d'une séance du Conseil. Vous avez réitéré votre demande par une lettre que vous adressiez au maire Richard Marcotte le 20 juillet 2007.

Il est manifeste que c'est à la suite de l'absence de réponse satisfaisante de la part de la Ville et du Directeur de police que vous avez fait porter au bureau de ce dernier le projet de plainte criminelle privée que vous avez diffusé sur votre site Internet, dans l'objectif évident de l'intimider, de lui extorquer des avantages financiers et d'obtenir que le traitement de votre dossier se déroule à votre satisfaction.

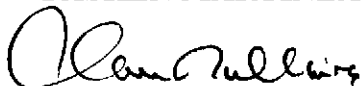
Dans les circonstances, vous êtes formellement mis en demeure de retirer de votre site Internet le contenu du projet de plainte privée que vous avez mis en ligne le 2 octobre 2007, selon vos propres propos, recueillis dans un article intitulé «Les citoyens pourraient aussi appuyer la motion de non-respect» et êtes également sommé de cesser toute atteinte diffamatoire à l'endroit de notre client ainsi que toute intimidation ou extorsion à son endroit.

De plus, vu le contenu des propos que vous avez écrits et diffusés, vous êtes formellement en demeure de payer, dans les quarante-huit (48) heures de la réception de la présente, la somme de cinquante mille dollars (50 000,00\$) à titre de dommages moraux pour violation de l'article 4 de la *Charte québécoise*, qui protège l'honneur, la dignité et la réputation d'un individu, de même que la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000,00\$) à titre de dommages exemplaires, vu l'atteinte intentionnelle de votre part aux droits fondamentaux de notre client, Michel Thériault.

Dans l'hypothèse d'une récidive de votre part ou de l'absence de réponse favorable à cette mise en demeure, soyez avisé que nous avons d'ores et déjà le mandat d'intenter les procédures d'injonction appropriées pour vous forcer à retirer de votre site Internet lesdits propos diffamatoires, de même que de prendre toute autre procédure appropriée pour faire cesser cette intimidation et cette tentative d'extorsion.

Veuillez agir en conséquence.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Claude Dallaire  
CD/lc

No.:

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

MICHEL THÉRIAULT

-et-

VILLE DE MASCOUCHE

-et-

VOUS-MÊME

10086/18617.00099

BF1339

MISE EN DEMEURE

COPIE POUR :

Monsieur Jean-Pierre Légaré

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Tour de la Bourse  
Bureau 3400, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec)  
Canada H4Z 1E9

Me Claude Dallaire

Tel. 514 397-5233  
Fax. 514 397 7600

21207 2418  
HRS  
RUISSIER DE JUSTICE  
ÉBÈDE - GUINDON PILON S.E.N.C.  
ANDRÉ GUINDON C.  
BENJAMIN PILON